

16^{ES} BLOAVEZ — NNN 131

An Niverenn

2 frs GENVER —
8 Real JANVIER

C'HWEVRER 1963
FEVRIER

AR SONER

LA REVUE DU FOLKLORE VIVANT DE BRETAGNE
ORGANE DE BODADEG AR SONERION



Extrait du "DOCTRINAL DU TEMPS PRÉSENT"
de Michault - Bruges 1490

(La « dernière volonté » du condamné à mort fut de sonner un air avant d'être pendu).

FOLKLORE DE BRETAGNE

DISQUES 78 TOURS ET MICROSILLONS

Mouëz - Breiz

Demandez Catalogue à M. WOLF

5, Rue Astor

QUIMPER

EDITIONS AL LIAMM

Direction : Ronan HUON

Nouvellement parus :

AR ROUE E VAB HA MEUDIG

LIVRE ILLUSTRÉ POUR ENFANTS, 120 GRAVURES DE G. TH. ROTMAN - 64 PAGES
PRIX : 4 N.F.

MARI-VORGAN

ROMAN DE ROPARZ HEMON

Sur " Marais " numéroté de 1 à 20 20,00 NF.
Sur " Laf Uma " numéroté de 21 à 51 15,00 NF.
Ordinaire 8,50 NF.

Vente : P. BODENAN — Verger Saint-Yves
QUIMPER K. C. C. P. 212-23 Rennes

L I S E Z

AR FALZ

Organe des Instituteurs et Professeurs Laïcs Bretonnants

6, Rue Neptune

B R E S T (Finistère)

UN NOUVEAU FORMAT DE PAPIER A LETTRE BRETON



Le bloc de 50 feuilles, format 13 x 21 contre 10 timbres à 0,25 N.F. (franco).

Les 10 blocs, franco 19 NF.
Les 20 blocs, franco 30 NF.

Le bloc de 50 feuilles, format 21 x 27, contre 17 timbres à 0,25 N.F. (franco).

Les 10 blocs, franco 32 NF.
Les 20 blocs, franco 56 NF.

Passer vos commandes à P. MONJARRET, 18, Bd. Joffre LORIENT (Morbihan). Prière joindre timbres, chèque ou mandat, à la commande.

16ET BLOAVEZ — NNN 131 2 frs GENVER — C'HWEVRE 1963
8 Real JANVIER — FEVRIER

AR SONER

ORGANE DE BODADEG AR SONERION

Rédaction (ventes et publicités)

Directeur : Dorig LE VOYER

ABONNEMENTS :

Polig MONJARRET

Administration :

3 mois 3,50 N.F.

18, Bd Joffre — Tél. 64-24-52

Abbé P. J. DERIAN

6 mois 6,00 N.F.

LORIENT (Morbihan)

Ste-ANNE D'AURAY (Mhan)

Un an 10,00 N.F.

C. C. P. NANTES 1436-15

Le numéro : 2,00 N.F.

Soutien 15,00 N.F.

Trésorerie Générale : B.A.S. Rue Maupertuis, RENNES, C. C. P. Rennes 1244-77

EN 1825

Les Costumes de la Région de Lorient

Extrait d'une lettre de la comtesse Anatolie de Norval à sa tante de Paris.
Cette personne résidait souvent à Plomeur, près de Lorient

Le costume breton des deux sexes a éprouvé depuis trente ans, dans le voisinage des villes, de nombreuses modifications qui finiront par le changer complètement. Alors, Madame, les fortes têtes des paroisses ne répondront plus de rien, si la fin du monde que n'annoncent que trop déjà, disent-elles, tant de scandaleuses innovations, ne sauve pas l'honneur du pays, si malheureusement compromis.

par "AR BINIAWER KOZ"

Dans les communes riveraines de la mer, outre le *sagum* ou tunique gauloise que portaient encore il y a cinquante ans les hommes, ils se couvraient pendant l'hiver et dans les jours pluvieux du *bardocucullus* ou *cucule*, espèce de manteau court terminé par un capuchon et parfaitement conforme à celui des religieux de la règle de Saint-François. Aujourd'hui, cette *saye* ou *sagum*, si vous l'aimez mieux, a subi la coupe d'un large habit-veste qui ne croise point, et la cuculle n'est plus à l'usage des pêcheurs, des caboteurs et des gardiens de navires. Des vieillards, dont elle était l'attribut, ont été eux-mêmes forcés de s'en abstenir pour échapper aux railleries des étrangers et des jeunes villageois ; quelque-uns se contentent maintenant, par respect pour les anciennes traditions, d'orner le petit collet de leur nouveau vêtement d'un capuce beaucoup moins apparent que celui qui décore le camail des chanoines. Eux seuls osent encore conserver leurs vieilles culottes courtes échancrées de chaque côté du genou, et liées dans cette partie par des cordons ; car, en dépit de toutes leurs sinistres prophéties, les pantalons l'ont emporté et la mode en est généralement adoptée par les générations nouvelles.

Autrefois la chevelure flottait confusément par devant et par derrière les épaules. Elle est maintenant coupée à deux lignes du sommet de la tête et de chaque côté des oreilles, en ne couvrant plus que le cou. Encore quelque temps, et nos Bretons, naguère si fiers de la longueur de leurs cheveux, seront aussi méthodiquement tondus que les « *fashionnables* » insulaires, qui affluent chez nous de tous les points de l'Angleterre pour y économiser leurs revenus et s'affranchir de l'énorme taxe des pauvres. Tous nos villageois, quelle que soit leur aisance, portent une chemise de la même toile que celle des sacs à argent. Le collet en est très bas et fermé par deux boutons d'os parfilé ou de métal. Eh bien, ce collier aussi grossier que le corps entier de la chemise, est depuis quelques années d'un tissu très fin et d'une éclatante blancheur. Que présage

cette imitation de la coquetterie des femmes, qui seules se permettaient cette petite ruse ? que bientôt celles-ci, encouragées par ce premier pas, n'emploieront plus leur chanvre pour linge de corps et profiteront du vil prix de celui de coton pour renouveler leur garde-robe.

Point de col ni de cravate. Mais déjà les jeunes artisans qui ne sont que la bourgeoisie de nos campagnes, excités par les laboureurs de leur âge qui les poussent toujours à innover, ont arboré le foulard de soie ; fiers d'avoir enfin forcé le plus riche propriétaire et le dernier manœuvre à ne plus oser se mouchoir avec les doigts publiquement, depuis qu'ils ont paru les premiers avec un mouchoir de poche. Sur la chemise se place le gilet d'étoffe de laine brune ou blanche, recouvert d'une veste de la couleur adoptée depuis un temps immémorial par chaque commune. Cette veste est de gros drap dit de Vire ou de Bergopson. La ceinture contradictoirement à l'ancien usage des Gaulois, au lieu de paraître extérieurement, se pose sous la veste. Elle est formée d'une longue et large bande ployée de tissu de coton à couleur tranchante, dont ils se ceignent le ventre, mais sans en laisser flotter les extrémités, ce qui lui donnerait plus de grâce.

On ne voit plus ici de guêtres d'étoffe ou de toile écrue à boutons de verre ou d'étain, qu'aux jambes des anciens de la paroisse et des étrangers des autres parties de la Bretagne. Le sabot est la chaussure et ne se remplace par le soulier ferré à boucles de cuivre qu'aux jours de grande toilette. Mais le jeune paysan, fut-il le dernier garçon de la ferme, rougirait aujourd'hui, de se présenter dans un lieu public chaussé du bois informe fabriqué dans le Finistère. Nos jeunes coquettes s'étant peu à peu hasardées à préférer l'élégant et léger sabot nantais, aux lourdes masses qu'elles traînaient, l'usage s'en est insensiblement introduit ; et, malgré les nouvelles protestations et les vives clameurs des grands-parents, les novateurs ont encore triomphé. Peut-être croyez-vous, Madame, que les gros bas de laine drapés que Keramorsec ne quittait jamais lui-même, fut-il admis dans nos salons à Paris, ont au moins conservé leur prééminence au village.

Désabusez-vous ; depuis que des essais de marchands forains, après des siècles d'inutiles efforts pour pénétrer dans nos chaumières, sont enfin parvenus à s'y introduire et y ont donné à quinze et vingt sols des chaussures de coton que nos bonnes gens s'imaginaient être d'un prix inestimable, tout annonce une révolution complète dans cette partie du vêtement. Il n'est pas enfin jusqu'au chapeau qui n'ait aussi subi des modifications. S'il conserve encore ses larges bords et sa cuve asphérique, au moins est-il d'une matière moins grossière et entouré du cordon de velours noir, qu'enrichit la boucle de simili-or. Le cordonnet de fil argenté ne se voit plus que sur la tête des petits pâtres et des enfants. Quant au bonnet de travail, il n'a varié que de couleur, depuis l'horrible célébrité donnée à celui des terroristes de 1793.

Les femmes divisent leur chevelure par deux tresses roulées autour de la tête. Elles la couvrent complètement par un béguin noué très étroitement sous le menton, ce qui donne aux servantes la faculté de vendre, sans qu'on s'en doute, la coupe de leurs cheveux aux perruquiers des villes. Sur un autre petit bonnet se pose la grande coiffe de toile fine ou de mousseline empesée, dont la toque leur emboîte la tête et qui se prolonge, en deux bandes doubles sur chaque côté de la poitrine. Il n'est pas rare de voir maintenant cette coiffure garnie de dentelles d'un prix assez élevé. La chemise se termine, comme celle des hommes, par un collet boutonné ou clos par une épinglette. La camisole à larges manches, qui en couvre la partie supérieure, se lace par devant, pince la taille en forme de corset, et remonte au-dessus de la gorge, qu'elle comprime. Le jupon et la jupe d'égale longueur s'arrêtent aux deux tiers de la jambe et laissent apercevoir l'extrémité d'une jambe fortement constituée, et la désagréable rotundité d'un soulier grossièrement fabriqué. Les femmes à l'aise ont, depuis longtemps, remplacé les boucles d'étain par celles d'argent. Leur tablier, dernière pièce de leur parure, est en taffetas ou en mousseline ; celles d'une fortune inférieure se contentent du coton de Rouen, pourvu que la couleur tranche fortement la nuance de leur jupe. Les dentelles d'or et d'argent dont était autrefois ornés le contour supérieur des camisoles et le revers de leurs manches énormes ont décidément été rejetées comme une mode trop gothique.

(Le lycée armoricain, 10^{me} volume, page 432 ; 1827).

WAR ROUDOU HON TADOU

La Commission "MUSIQUE POPULAIRE" de la B.A.S. reprend ses activités

Le Dimanche 9 Septembre dernier une vingtaine de sonneurs, presque tous consacrés par les compétitions, se sont réunis à « Tournebride » près l'abbaye de Langonnet. Le but de cette assemblée était de faire le point de la situation des sonneurs de couple depuis 1953.

Submergée par la marée des bagadou, la B.A.S., contrainte de faire face, fut amenée à négliger ce qui fut tout d'abord sa raison d'être, et pratiquement ses seules activités ; le jeu traditionnel des sonneurs de couple.

Parallèlement à elle, depuis la multiplication des bagadou, et souvent même au sein de quelques uns de ces bagadou, quelques jeunes sonneurs se firent un devoir de rester dans cette ligne du jeu traditionnel ; adhérant directement à B.A.S. et conservant ainsi l'esprit de ses fondateurs, ils gardèrent la flamme de la tradition, s'attachèrent aux bases solides de la vérité populaire, seule assise d'une construction sérieuse et durable.

Le but de cette assemblée de « Tournebride » n'était pas seulement de « faire le point » mais aussi d'en tirer des conclusions. Et ces conclusions furent bien vite adoptées ; il fallait reprendre l'activité première de la B.A.S. et œuvrer pour les sonneurs de couple de la même manière que pour les BAGADOU.

Ainsi fut remise sur pieds cette « Commission Musique Populaire ». Il est nécessaire d'insister sur le fait que ce n'est pas là une création, mais réellement un renouveau d'un travail jadis négligé, une reprise d'activités laissées en sommeil.

C'est là une affaire qui intéressera sans nul doute tous les jeunes sonneurs de couple qui s'attachent à la science du jeu traditionnel et à l'une ou à plusieurs de ses variantes régionales. C'est à cette Commission Musique Populaire de la B.A.S. que doivent s'adresser tous ceux qui ont le désir ardent d'aller aux sources, de se perfectionner dans leur propre répertoire — celui du terroir dont ils sont — ou dans les folklores musicaux des secteurs voisins.

A cette réunion assistaient DORIG LE VOYER, Président de B.A.S. ; POLIG MONJARET, Secrétaire Technique ; ALBERT HEMERY, Membre des Jurs de sonneurs et « armodenier » (1). Autour de ces anciens nous trouvons Alexandre Louet, Georges Cadoudal, Yann Péron, Denis Debeauvène, Sam Le Poupon, Alain Le Buhé, Christian Villejuel, Martial Pézenec. L'U.D.K. était représentée par Jude Le Papoul. Plusieurs sonneurs, empêchés, s'étaient excusés : René Sergeant, M. Landreau, Desnoyers, etc...

Un bureau de commission fut élu : Président : ALBERT HEMERY, et ce à l'unanimité ; Secrétaire : MARTIAL PEZENEC, animateur de la commission ; Trésorier : YANN GOAS ; Membres : M.M. Alexandre Louet, Alain Le Buhé, Pierre Guillou, Gérard Guillemot, H. Landreau, Yann Pellier, René Henry (ce dernier avec une fonction précise : organisation des manifestations). Doris Le Voyer et Polig Monjaret y jouèrent le rôle de conseillers folkloriques. Membres de droit de cette commission, comme ils le sont de la « Commission Technique des Bagadou », ils n'ont pas caché qu'ils avaient été attirés à Langonnet, plus par l'intérêt qu'ils portent à cette action que pour manifester ce droit, ou par devoir de contrôler tout ce qui se fait à B.A.S.

(1) Examinateur.

La Commission insiste auprès des sonneurs plus anciens, qui ont appris le métier à l'école des vieux sonneurs, de l'aider de leurs connaissances et expérience, de leur savoir d'un ou plusieurs styles traditionnels ; les noms de LOEIZ ROPARS, EFFLAM CUVEN, JOB NOEL, l'abbé P.J. DERIAN furent cités.

Avant le déjeuner les sonneurs furent invités à un vin d'honneur offert par le Cercle Celtique de l'Abbaye de Langonnet-Priziac ; « Kerollarian en Elle », dans le local que ce groupe aménage avec beaucoup de goût. Que M.M. Fanch Auffret et Lavoie en soient ici remerciés une fois encore.

A la reprise, après avoir rappelé que la Commission Musique Populaire était section de B.A.S. au même titre que la Commission Technique des Bagadou, Martial PEZENEC remercia Jude Le Papoul d'avoir bien voulu représenter l'U.D.K. (Fédération des Cercles Celtiques) à cette assemblée : « Cette présence, dit-il, est la preuve de l'intérêt que l'U.D.K. porte au travail fécond de la B.A.S. et particulièrement à celui que nous entreprenons maintenant pour les jeunes sonneurs des Cercles Celtiques ».

Jude Le Papoul, à son tour, se déclara convaincu de la nécessité pour ces deux fédérations de collaborer très étroitement ; il formula un vœu : celui de voir les dirigeants — non seulement de ces fédérations mais aussi de tous les cercles — comprendre l'intérêt de cette étroite collaboration, et calculer les bénéfices importants que les jeunes tireront de ce travail en commun. Il insista aussi sur le fait qu'il est urgent d'améliorer la qualité des sonneurs des Cercles : « Ils sont nombreux, dit-il, ces jeunes sonneurs — au moins un couple par groupe — et qui sont privés de contacts, de conseils, d'aide technique ; ils sont souvent l'objet de critiques acerbes, justifiées sans doute, mais qui ne sauraient aller sans circonstances atténuantes ».

Les dirigeants de groupe savent donc que cette « Commission Musique Populaire de B.A.S. » est à leur disposition. Son souci est de toucher le plus possible d'éléments et de les aider au maximum. A cet effet elle a repris le principe décentralisateur des « Kervennou » qui retrouvent ici leur véritable sens : sections, subdivisions. Ces « Kervennou » sont des secteurs de travail qui n'ont, pour l'instant, aucune coïncidence avec les régions folkloriques, car il faut d'abord s'attacher à la formation technique des jeunes sonneurs là où ils se trouvent, avant même de chercher à réaliser un travail de puriste en créant des secteurs calqués sur des régions musicales bien délimitées.

Dans chaque secteur un responsable est nommé, lequel est à la disposition de tous, sonneurs de cercles ou sonneurs indépendants, pour les conseiller et les aider. La liste de ces responsables est publiée plus bas. Les dirigeants de cercles savent donc à qui s'adresser désormais et nous les invitons à prendre contact dès l'instant avec celui qui a été désigné pour leur secteur.

Il va sans dire que cette commission n'entend pas limiter son action à la formation des sonneurs membres des cercles celtiques dépendant de l'U.D.K., tout au contraire elle entend étendre ses activités au delà des groupes et faire acte de présence dans toutes les manifestations traditionnelles : noces, festou-noz, kermesses, etc...

Après un échange de vues l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau est établi.

REUNION DU BUREAU A LOUDEAC, le 25 Octobre 1962.

Cette réunion avait pour objet la mise au point du programme d'activités des années à venir. Dans ses grandes lignes tout est acquis.

Après avoir pris connaissance d'une circulaire de M. Jean Guillard, Secrétaire de l'U.D.K., dont le texte a depuis paru dans B.A.S., le bureau a jugé que certaines mises au point s'imposaient.

Contrairement à ce qui a été affirmé par Jean Guillard, la « Commission Musique Populaire » dépend exclusivement de la B.A.S. Il n'y a d'ailleurs jamais eu de rencontre entre l'U.D.K. et la B.A.S. pour discuter de cette affaire, et, par conséquent, aucun accord sur ce point n'a pu intervenir. Il s'en suit un échange de vues entre Jean Le Paboul, représentant l'U.D.K., et Jean Guillard n'ayant pu se déplacer — et les membres du Bureau, sur ce sujet. L'accord se fit très rapidement, mais, afin de le ratifier il est souhaité unanimement une rencontre des deux bureaux (B.A.S. et sa Commission Musique Populaire d'une part, et U.D.K. d'autre part) pour le ratifier et en même temps jeter les bases de la collaboration entre les deux fédérations. (1)

Cet accord prévoit :

a) Les sonneurs indépendants. Ceux-ci ne posent aucun problème ; ils sont adhérents directs de la B.A.S. et n'appartiennent à aucun groupe.

b) Les Sonneurs des Cercles Celtiques. Le principe de la double appartenance, qui fut respecté de 1943 à 1954, est maintenu. Appartenance à l'U.D.K. par le truchement du Cercle dont ils sont membres, et de la B.A.S. directement, comme jadis.

Précisons tout de suite que cette réunion s'est tenue à Baud, le 15 Décembre 1962.

Nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

La cotisation d' « adhérent direct » à la B.A.S. reste fixée à 10 NF. Elle donne droit au service gratuit de la revue "ARSONER" et au prix B.A.S. (30 % de réduction) sur les instruments et accessoires. Il est précisé cependant qu'un sonneur de couple appartenant également à un bogod n'aura pas de cotisation individuelle à verser à la trésorerie.

ARSONER réservera désormais quelques pages par numéro à cette Commission de la Musique Populaire. C'est à elle d'alimenter cette chronique créée pour elle.

La commission prend note du programme des journées d'études établi par l'U.D.K. pour l'hiver en cours. Elle s'engage à procurer des moniteurs pour les sonneurs, dans toute la mesure de ses disponibilités. Cependant, en ce qui concerne les concours de Guingamp elle précise qu'il ne s'agit là, pour elle, que d'un aspect très limité du travail qu'elle souhaite effectuer. Ceci veut dire que la préparation des airs de ce concours ne saurait être son seul souci ; cela fera partie de son programme de travail, mais pas seulement cela.

En ce qui concerne l'affiliation de chaque sonneur à la B.A.S. la Commission décide la reprise des cartes individuelles et des fichiers. Un modèle de carte est adopté, ratifié le 2 décembre à Guingamp par l'Assemblée Générale de la B.A.S.

L'annulation des diplômes B.A.S. (Hanter-Drac'h, Trech-Seizenn-Ruz, Trech-Seizenn-Aour), déjà décidée au cours de la réunion de Tournabride, est confirmée. Tous les rubans décernés depuis 1943 sont aujourd'hui sans valeur. Les programmes d'examen ainsi

que les modalités de passage seront reconstruits. Les « arnodennerien » Doré Le Voyer, Polig Monjaret et Albert Hémyer sont chargés de mettre au point cette question importante.

Il faut reconnaître en effet qu'aujourd'hui rien ne distingue plus le sonneur consacré des autres. N'importe qui porte n'importe quel ruban (sauf le blanc bien entendu, réservé aux débutants). Ces « Rubans verts » et « Rubans rouges » ont perdu de ce fait leur signification, du moins celle qu'on y voyait il y a encore six ou sept ans. Seuls quelques initiés y attachent encore du prestige, ils sont, comme par hasard, de fideles spécialistes du jeu traditionnel et qui savent distinguer ce qui est bon et beau de ce qui ne vaut rien. Polig Monjaret devait concourir le débat sur cette question en déclarant : « On efface tout et on recommence ».

Le problème des stages de formation provoqua un échange de vues à l'issue duquel il fut décidé, à l'unanimité, de profiter des camps existant (Camp B.A.S. d'hiver et Camp B.A.S. jumelé à celui de Kendalch à Chateaufort-du-Faou) pour organiser un cours spécialisé dans le jeu de couples.

Le Concours de Quimper, auquel seront admis tous les sonneurs, sans présélection aucune, voit son programme modifié pour 1963. Le matin à 10 heures : 2 airs de danse de deux régions précisées par le jury. A midi une épreuve de marche qui permettra le cas échéant de départager les ex-aequo. A 17 heures un air de danse d'une troisième région. Chaque couple concurrent devra obligatoirement concourir dans les trois régions désignées à l'exclusion de toute autre.

Le Concours de Gourin (Championnat de Bretagne sera désormais précédé d'une sélection des meilleurs champions régionaux. Ceux-ci, classés selon un critère que le jury habituel définira, seront seuls admis à se présenter au Championnat. Pour le Pays Vannetais Alain Le Buhé entend procéder à des éliminatoires locaux, ou quarts de finale.

Le déroulement de ce concours fera l'objet d'une étude séparée. On peut d'ores et déjà dire, cependant, que la Bretagne a été territorialement scindée en trois ; qu'un éliminatoire se fera dans chacune de ces trois régions, et qu'un éliminatoire est prévu à Paris — où les sonneurs de couple sont nombreux — si le nombre d'inscrits est jugé assez important pour justifier le déplacement du jury.

H. Landreau, notre camarade responsable de la région nantaise, nous ayant fait part de son intention de limiter ses activités à l'étude de la « veuze », la commission donne son accord total. Les cercles s'intéressant à cet instrument typique du pays Nantais peuvent donc prendre contact avec lui.

Dans certaines « Kevennenn » ou secteurs de travail le responsable a déjà commencé ses cours. A Rennes, par exemple, une quinzaine d'éléments de différents groupes suivent avec assiduité le cours de solfège. Dans le sud du pays vannetais de nombreux jeunes assistent régulièrement aux cours d'Alain Le Buhé.

Comme on peut le constater du bon travail est en train. Il n'est pas douteux que les résultats seront très bientôt visibles. Mais c'est de la collaboration étroite entre l'U.D.K. et la B.A.S. que dépend la constatation de progrès dans les cercles. La parole leur est maintenant donnée.

MARTIAL PEZENNEC.

(1) Cette réunion s'est tenue à Baud, le Samedi 16 Décembre 1962.

Responsables des "KEVENNEN" ou Sections de Travail

- Alain LE BUHE. — Port-Maria, QUIBERON (pour le Vannetais de la côte) (Morbihan).
- Alexandre LOUET. — Rue Saint-Yves, ELLIANT (Sud-Finistère) (pour le pays de l'Ellé et l'Aven).
- Albert HEMERI. — 20, Rue de Calvin, LORIENT (Morbihan) (pour le pays de Lorient).
- Yann PELLLET. — 48, Rue de Douarnenez, QUIMPER (Sud-Finistère) (pour la Région de Quimper et Pays Bigouden).
- Yann GOAS. — Beg an Veilh-Avel, CHATEAUNEUF-DU-FAOU (Sud-Finistère) (Montagnes).
- Pierre GUILLOU. — 3, Rue du Château-d'eau, CARHAIX (Sud-Finistère) (Montagnes).
- Jean DESNOYERS. — 8, Rue Pierre-Sémard, BREST (Nord-Finistère).
- Gérard GUILLEMOT. — Résidence Sainte-Thérèse, SAINT-BRIEUC (C.-du-N.) (se déplace dans le centre de la Bretagne, pourrait s'intéresser aux Cercles de Langonnet-Priziac, Rostrenen, Mael-Carhaix, Callac, etc.).
- H. LANDREAU. — 24 Rue de Strasbourg, NANTES (Loire-Atlantique) (pour « veuze » seulement).
- Michel ROBERT. — 21, Rue Isabelle, LA BAULE (Loire-Atlantique) (Région Guérandaise et pays vannetais de l'est : de Theix aux marais de Redon, y compris la presqu'île de Rhuy).
- Christian VILLEJUEL. — 4, Rue Meslé, SAINT-SERVAN (I.-et-V.) (Région de Saint-Malo et Dinan).
- Georges CADOUAL. — BOURBRIAC (Région Plin).
- Martial PEZENNEC. — 7, Rue Marie-Rouault, RENNES (I.-et-V.) (Région de Rennes et Bro-Erec).

Prière de s'adresser au responsable le plus proche ou, pour plus amples renseignements, à Martial PEZENNEC, 7, Rue Marie-Rouault à Rennes (I.-et-V.)

VOICI LE CALENDRIER 1963 DES FETES FOLKLORIQUES DE BRETAGNE

Une soixantaine de responsables des comités des fêtes folkloriques de Bretagne se sont réunis le 17-12-62, à Quimper afin d'élaborer le calendrier des fêtes folkloriques 1963.

M. Omès, Président de Kendalch a d'abord évoqué le grand rôle joué par Kendalch dans l'animation de la vie culturelle bretonne à travers l'organisation de nombreux camps et sessions de formation, le lancement de cercles culturels, les festou-naz, les conférences et montages audio-visuels, etc... Kendalch a-t-il souligné, groupe actuellement 150 groupes folkloriques et son action atteint plus de 7.000 jeunes.

Puis M. Bernard de Parades, délégué de la Jeunesse et des Sports, a tiré les conclusions de la saison folklorique 1962 et émis plusieurs suggestions pour l'avenir : place plus grande à donner au chant choral ; expositions de peintures, d'oiseaux, d'animaux ; présentation de montages audio-visuels, de cours métrages cinématographiques, de pièces théâtrales...

Il a été par ailleurs décidé de créer une fédération de comités de fêtes folkloriques au sein de Kendalch, dont le bureau provisoire a été désigné.

Voici le calendrier élaboré pour 1963 :

26 Mai : Saint-Jean-de-Boisseau (Loire-Atlantique) ; Polisy (Seine-et-Oise) ; Goular (Vendée).

3 Juin : Quimper, Fêtes de Toulfoën.

6 et 7 Juillet : Auray, fête folklorique et historique.

21 Juillet : Paramé, fête des Éilletz ; Tréguier, fête du Trégor ; Saint-Quay-Portrieux, fête folklorique ; Douarnenez, fête des Mouettes ; Guilvinec, fête de la Mer ; Saint-Pol-de-Léon, fête du Léon.

25, 26, 27, et 28 Juillet : Quimper, fêtes de Cornouaille.

3 Août, à Bénodet, la nuit de l'Odé.

1, 2, 3 et 4 Août, à Brest : festival des Cornemuses.

4 Août, à Pont-Aven : fête des Ajoncs d'Or.

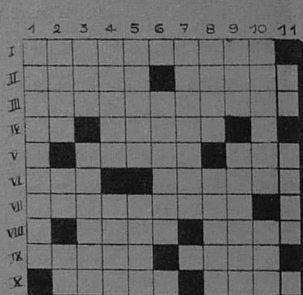
10 et 11 Août, à Morlaix : fêtes du Trégor et du Léon ; Penmarc'h : fête des Cormorans ; Vitré (C.R.V.) : fête des Bruyères ; Port-Navalo : fête de Rhuy ; Erquy : fête folklorique.

15 Août, à Port-Manech : Fête de l'Aven ; Plomodiern : fête du Menez-Hom ; Sigrac : Pardon de N.-D. de Kout-Kao.

18 Août, à Concarneau : fêtes des Filets Bleus ; Carnac : fêtes des Menhirs.

25 Août, à Guingamp : Festival de la danse ; Dinard : Pardon de la Mer.

MOTS CROISES



Horizontalement. — I) dans les Côtes d'Armor — II) surveiller — usas d'artifice — III) Appartient à la paysannerie — IV) Champ — de travers — V) Dénoué — Approbation — VI) Sort de l'eau — Deux mille font la tonne — VII) Sont l'objet de propos peu amènes — VIII) Patrie du rêveur — Bord de l'eau — IX) Partie d'une grenade — Volcan — X) Empereur — Ile Verte.

Verticalement. — 1) On s'en occupe au garage — 2) Sur une partition — Parcours des yeux — Initiales de groupe folklorique — 3) Fleuve — Véritable — 4) Démonstratif — Marque de l'impatience — 5) Constellation — Volcan — 6) Est faite pour percer — 7) Occupation — 8) Chemin décapité — Couleur de langue — 9) Qui a beaucoup servi — Famille italienne du moyen-âge et de la Renaissance — 10) Telle une voix d'enroué — Département — 11) Sigle — Est aux-Maines dans le Morbihan.

(solution page 28)

BAGADOU DE 3^{me} ET 4^{me} CATEGORIES

CONCOURS DEPARTEMENTAUX

LE 31 MARS 1963

TI HERRI HILLION
ARZON (MOR-BIHAN)

PERC'HINDOUR

Kont-post : Roazhon 120 68

UL LEVR A 50 PAJENN
Gant
Yellen

Priz 20 real (5 lur) franko

— n'eo ret, paeen diouzhtu. — Kas ur goulenn hep dale, evelato, rak n'eus nemet 100 skouerenn !

Setu, da skouer, ur bajenn tennet eus al levr

Manet eo skleur ar golo henoazh
hep skramm bep da gorj da sklaerian
en 'ma kavomp diouer outan

Kizidik
n'ac'h eus sammet warnon envorenn ebet
ha leun eo va zi evelato gant da roudenn

Pa zeu an avel diwar-benn da vro
daoust ha ne vezan ket oc'h imbroudin ennan da frond dtt-te

COMMISSION TECHNIQUE DES BAGADOU

La Commission Technique des Bagadou s'est réunie le samedi 20 et dimanche 21 octobre. Etaient présents : Dorig Le Voyer, J. L'Helgouach, E. Allain, J.-C. Allieux, D. Laurent, W. Pesce, J. Bouget, F. Kerné, A. Le Hégart, B. Lacroix étaient excusés, D. Debos assistait à la réunion.

La Commission s'est à nouveau réunie le samedi 8 et dimanche 9 décembre. Etaient présents : Dorig Le Voyer, J. L'Helgouach, E. Allain, C. Hudin, D. Laurent. Etaient excusés : J. Bouget, A. Le Hégart, P. Monjarret.

••

Au cours de ces séances, les questions suivantes ont été traitées :

- Programme musical des concours 1963 ;
- Organisation des concours départementaux ;
- Classement des 3^e catégories ;
- Règlement général des concours ;
- Notation des bagadou de 1^{re} catégorie.

••

PROGRAMME MUSICAL DES CONCOURS 1963

I. — Première Catégorie.

Trois airs sont imposés :

a) une marche : **Araok Mont Da Soudard** (ton nevez savet gand Perig Herbert). Cette marche est à jouer une fois avec le **Da Capo** indiqué qui se termine à la fin de la première partie (unisson des binious et bombardes).

b) une mélodie : **Va Merc'h deuet eo an amzer**. Cet air est à jouer 3 fois, sans batterie. La cadence métronomique de 80 battements à la noire pointée est donnée comme indication ; elle ne saurait être tenue pour formelle. La division du pupitre bombardes en deux parties à certains moments peut entraîner une modification des dosages instrumentaux. A condition de respecter la formation minimum définie dans les règlements, chaque bagad pourra, en fonction de l'interprétation de cette mélodie, prévoir l'instrumentation qui lui convient le mieux.

c) une danse : **Gavotte Pourlette**. Cette danse a été notée d'après un disque de vieux sonneurs. Il n'est fourni aux bagadou que la ligne mélodique. Il leur est demandé d'en faire l'arrangement (ornementation et batterie) de manière à se rapprocher le plus possible du style traditionnel. Il est bien évident qu'il ne s'agit donc pas de faire une composition compliquée (contre-chant ou deuxième partie...) mais de tenter de transposer au bagad le jeu du couple et surtout de donner à une danse son style exact.

d) l'air de Jef Le Penven pour les triomphes de 1963 aux Fêtes de Cornouaille.

Les bagadou qui le désireront, pourront se procurer l'enregistrement de cette danse, sur disque 45 tours, en écrivant au Secrétariat de la Commission Technique (joindre à la demande la somme de 6 NF.)

II. — Deuxième Catégorie.

Trois airs sont imposés :

a) une marche : **Un den laouank studiet mad a vro en Allemagne**. Cet air sera joué dans la version des 1^{re} catégories 1962. Exécuté 3 fois.

b) **Kan Eured** (Evid mond d'an iliz) — sera joué 2 fois sans batterie (démarrage sans batterie). La cadence métronomique de 90 battements à la croche-pointée n'est qu'une indication relative.

c) **Dans Plin** — Jouée 2 fois. Il s'agit d'un arrangement de la Dans Plin du concours de 1^{re} catégorie 1960.

d) l'air de Jef Le Penven pour les triomphes de 1963 aux Fêtes de Cornouaille.

III. — Troisième Catégorie.

Deux airs sont imposés :

a) une marche : **Un den iaouank studiet mad a vro en Allemagne**. Cet air est à jouer 4 fois dans la version simplifiée à l'usage des bagadou de 3^e catégorie

b) une mélodie : **Sonnen mem berjer**. à jouer 3 fois, **sans batterie** (mais le démarrage à la batterie est autorisé). Ici encore la cadence métronomique de 90 à la noire n'est donnée que pour fixer approximativement les groupes sur le tempo ; toutefois il est certain qu'un mouvement métronomique supérieur à 90 serait nettement trop rapide.

c) l'air de Jef Le Penven pour les triomphes de 1963 aux Fêtes de Cornouaille.

..

TRIOMPHE DES BAGADOU

La marche **Un den iaouank studiet mad a vro en Allemagne** sera l'air imposé des triomphes de bagadou en 1963.

Par ailleurs, à l'occasion du XX^e anniversaire de B.A.S., un air de triomphe spécialement composé par Jef Le Penven, sera exécuté par les bagadou de toutes les catégories invités aux Fêtes de Cornouaille.

Responsables des triomphes : Lorsque dans une fête, un triomphe des bagadou devra être organisé, le penn-soner du meilleur bagad présent sera automatiquement responsable de la bonne tenue de ce défilé. Il veillera en particulier à ce que la discipline la plus élémentaire soit respectée.

..

ORGANISATION DES CONCOURS DEPARTEMENTAUX

Les concours départementaux des bagadou de 3^e et 4^e catégories auront lieu le **Dimanche 31 Mars 1963**, à Bourbriac, pour les Côtes-du-Nord ; à Châteauneuf-du-Faou pour le Finistère ; à Rennes, pour l'Ille-et-Vilaine ; à Nantes, pour la Loire-Atlantique et à Sainte-Anne-d'Auray pour le Morbihan.

La Commission Technique remercie les comités locaux qui veulent bien organiser ces compétitions.

Les frais de transport resteront à la charge des bagadou, mais afin d'éviter une trop grande disproportion, il sera fait une péréquation. — (Voir plus loin le règlement des concours).

..

CLASSEMENT DES TROISIEMES CATEGORIES

A moins qu'ils ne soient vraiment trop mauvais ou qu'ils ne jouent pas les airs imposés, tous les groupes qui se présenteront aux concours départementaux seront classés en Troisième Catégorie (à moins également qu'ils méritent de monter en Deuxième catégorie). Cependant afin de faire une distinction entre les meilleurs et les moins bons des bagadou de 3^e catégorie, il est décidé de créer une 3^e catégorie A (groupes ayant eu plus de 13 au concours) et une 3^e catégorie B (entre 7 et 13). Les cotisations B.A.S. et les indemnités de déplacement resteront les mêmes pour les deux sous-catégories.

..

REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS

1^o — CONDITIONS D'ADMISSIBILITE DES BAGADOU AUX COMPETITIONS B.A.S

a) Seuls sont autorisés à concourir dans une compétition de la B.A.S., les bagadou régulièrement affiliés à B.A.S.

b) Les bagadou ne sont admis à concourir qu'à la condition de présenter une formation minimum de 6 binious, 6 bombardes, 3 tambours de fond et 1 tambour de basse. En ce domaine les bagadou devront se conformer également aux exigences de la partition imposée.

c) un sonneur ou batteur ne peut concourir que dans le seul groupe dont il est membre régulier.

d) Les bagadou doivent être accordés par leurs moniteurs habituels.

2^o — CATEGORIES.

a) Les bagadou sont classés dans 4 catégories suivant leur valeur.

b) La troisième catégorie est subdivisée en 2 sous-catégories.

c) La troisième catégorie comprend des groupes adultes et des groupes juniors.

Ces derniers concourent séparément (à moins qu'ils ne désirent se présenter avec les groupes adultes).

Les bagadou juniors sont ceux dont l'âge moyen des exécutants est inférieur à 15 ans (au 1^{er} juillet de l'année en cours) et dont aucun membre n'a plus de 17 ans. Il est toutefois accepté qu'un moniteur de plus de 17 ans dirige chacun des pupitres, et son âge n'entre pas dans le calcul de l'âge moyen.

d) Les résultats d'un concours sont impératifs : un bagad ne peut se présenter au concours suivant que dans la catégorie où il a été inscrit. Mais il lui reste la possibilité de se présenter dans la catégorie inférieure.

e) Les groupes ne concourant pas sont automatiquement classés en 4^e catégorie. Ils ne peuvent se présenter, au concours suivant, qu'avec les groupes de 3^e catégorie.

3^o — CLASSEMENT.a) Classement des groupes de 1^{re} Catégorie.

— 1^{er} Prix : groupes ayant obtenu une moyenne de 17 et davantage.

— 2^{me} Prix : groupes ayant obtenu une moyenne entre 15 et 17.

— 3^{me} Prix : groupes ayant obtenu une moyenne entre 13 et 15.

— classés sans prix : groupes ayant obtenu une moyenne entre 10 et 13.

— déclassés en 2^{me} catégorie : groupes ayant obtenu une moyenne entre 7 et 10.

— déclassés en 3^{me} catégorie : groupes ayant obtenu une moyenne inférieure à 7.

— un groupe pourra ne pas être classé si 2 juges, dont un juge technique, demandent le « non-classement ».

— sera proclamé « Champion de Bretagne », le bagad classé premier, à condition toutefois qu'il ait obtenu au moins 17 de moyenne, c'est-à-dire un 1^{er} Prix.

b) Classement des groupes de 2^{me} Catégorie.

— 1^{er} Ruban : groupes ayant obtenu une moyenne de 17 et davantage.

— 2^{me} Ruban : groupes ayant obtenu une moyenne entre 15 et 17.

— 3^{me} Ruban : groupes ayant obtenu une moyenne entre 13 et 15.

— classés sans ruban : groupes ayant obtenu entre 10 et 13 de moyenne

— déclassés en 3^{me} catégorie : groupes n'ayant pas obtenu 10 de moyenne

Les groupes ayant obtenu un 1^{er} Ruban peuvent se présenter en 1^{re} Catégorie au concours suivant.

c) Classement des groupes de 3^{me} catégorie.

— 1^{re} Mention : groupes ayant obtenu une moyenne de 17 et davantage.

— 2^{me} Mention : groupe ayant obtenu une moyenne entre 15 et 17.

- 3^{me} Mention : groupes ayant obtenu une moyenne entre 13 et 15.
- les bagadou ayant obtenu une moyenne entre 7 et 13 sont classés sans mention en 3^{me} catégorie B.
- les bagadou n'ayant pas obtenu la moyenne de 7, sont déclassés en 4^{me} catégorie.

Les bagadou ayant obtenu une 1^{re} Mention sont autorisés à se présenter en 2^{me} catégorie au concours suivant.

d) La mention supplémentaire « A l'unanimité » sera décernée, dans toutes les catégories, au groupe qui aura obtenu la moyenne minimum de 19.

— En 2^{me} et 3^{me} catégories, une note de 7 dans l'un des chapitres servant à l'établissement de la moyenne élimine le bagad du classement sans lui faire perdre ses droits à la catégorie, si la moyenne d'ensemble lui permet d'y rester.

— Une note de 5 déclassé un groupe dans la catégorie inférieure quelle que soit sa moyenne d'ensemble.

4° — PROCLAMATION DES RESULTATS.

Les résultats sont proclamés à l'issue des concours par le Président du jury ou son porte-parole ; ils sont annoncés dans l'ordre du classement, en indiquant les prix, rubans et mentions. Les groupes « non classés » ne sont pas nommés.

5° — PUBLICATION DES RESULTATS.

Le Classement est publié par ordre de valeur, en indiquant les moyennes générales, les moyennes dans chaque chapitre, les prix, rubans et mentions. Des commentaires suivent le tableau de classement.

D'autre part, en tenant compte des surclassements et déclassements, il est publié un tableau de répartition des bagadou dans les catégories. Ce tableau est valable jusqu'aux concours suivants.

6° — JURY.

- a) La composition des jurys est fixée par la Commission Technique.
- b) En aucun cas la composition des jurys ne sera publiée, ni avant, ni après le concours. Les résultats et commentaires des concours ne seront publiés que sous la signature du président du jury ou de son porte-parole.
- c) Le jury de chaque catégorie note suivant un système déterminé par la Commission Technique.
- d) Le président de chaque jury est habilité pour prendre toute décision qu'il jugerait nécessaire. Il en référera par la suite à la Commission Technique.

7° — MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT.

- a) Ce règlement s'applique dans le cadre des Statuts et Règlements Intérieurs de B.A.S.
- b) Toute modification ne pourra y être apportée qu'après décision de la Commission Technique.
- c) Tout cas litigieux sur son application devra être présenté au Comité Directeur de l'Association qui statuera, ou délèguera ses pouvoirs à la Commission Technique qui statuera en dernier ressort dans un délai maximum de 3 mois.

..

REGLEMENT DES CONCOURS DEPARTEMENTAUX

- a) Les concours départementaux sont ouverts à tous les bagadou de 3^e et 4^e catégories. Il est également permis à un bagad d'une catégorie supérieure de s'y présenter cf ; Règlement général 2°, d).

b) Les concours départementaux sont qualificatifs pour l'accession à la finale des bagadou de 3^e catégorie.

c) Le répertoire imposé est celui des concours de 3^e catégorie.

d) La formation imposée est celle définie par le règlement général.

e) Classement : il sera effectué comme le prévoit le règlement général.

— les groupes ayant obtenu au moins 17 de moyenne, auront la possibilité de se présenter au concours de Brest en 2^e catégorie, ou en 3^e s'ils le désirent. Entre le concours départemental et le concours de Brest, ils bénéficieront des avantages de la 2^e catégorie, mais ils ne seront confirmés dans celle-ci que s'ils participent au concours de 2^e catégorie à Brest, et s'ils y obtiennent une moyenne suffisante.

— les groupes ayant obtenu entre 13 et 17 de moyenne au concours départemental, seront autorisés à se présenter à la finale des bagadou de 3^e catégorie à Brest.

— les groupes ayant obtenu entre 7 et 13, seront éliminés de la compétition finale et classés en 3^e catégorie B.

— les groupes qui n'auront pas obtenu 7 de moyenne, ceux qui n'auront pas exécuté les airs imposés et ceux qui ne se présenteront pas au concours, seront classés en 4^e catégorie.

f) Tout ce qui concerne les jurys, la proclamation de la publication des résultats et les modalités d'application, est défini par le règlement général.

En particulier le président du Jury d'un concours départemental est habilité, et lui seul, à prendre toute décision imposée par les circonstances locales. Ses décisions, comme celles du Jury, sont sans appel.

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT A HERRI LEON AR BIG

au Cimetière de PORSPORDER

	Total précédent	565,00 F.
Lycée A. Le Braz, Saint-Brieuc	15,00 F.	
Youenn Drézen, et Le Goff, Lorient	30,00 F.	
Albert Hémerly, Lorient	20,00 F.	
Cercle Celtique de Pont-Aven	10,00 F.	
Kevrenn C'hilazik, Quimper	50,00 F.	
A. Le Berre, Pont-L'Abbé	20,00 F.	
P.M. Mével, Brest	50,00 F.	
Le Guen	5,00 F.	
Emgleo Breiz	100,00 F.	
Robert Marie, Rennes	20,00 F.	
Le Cloarec, Paris	10,00 F.	
	895,00 F.	

Adressez les fonds à :

BODADEG AR SONERION, Rue Maupertuis, RENNES
C.C.P. Rennes 1244-77

Précisez sur le talon du mandat : « MONUMENT d'H. LEON »

1^{re} CATEGORIE (1)

VA MERC'H DEUET EO AN AMZER

A

B

1) sans Batterie

Les deux autres airs de 1^{re} Catégorie paraîtront dans le prochain numéro
Ils sont parvenus trop tard à la Rédaction pour être insérés dans le présent
numéro. (N.D.L.R.)

CONCOURS DE BREST 1963

Airs imposés aux Bagadou de 2^{me} Catégorie1^o — DANS-TRO PLIN

2^{me} FOIS A L'OCTAVE

1^{er} FOIS

2^{me} FOIS

BOMBARDES 2^{me} FOIS A L'OCTAVE

Fin

LE BRETON PAR L'IMAGE

(2^{me} édition — 13^{me} mille)

Illustrations de Joël SEVELLEC

par V. SEITÉ

L'exemplaire : 5 Frs franco — S'adresser à V. SEITÉ, Chateaulin

2^{me} CATEGORIE2° — UN DEN YAOUANK STUDIET MAT A VRO
EN ALLEMAGNE

♩ = 90

B

b

t

BOMBARDES

pour finir seulement

This musical score is for a piece in the 2nd category. It features three staves: B (treble clef), b (bass clef), and t (tenor clef). The tempo is marked as ♩ = 90. The key signature has two flats. The score includes a section labeled 'BOMBARDES' and a final section labeled 'pour finir seulement'.

3^{me} CATEGORIE

3° — EVIT MONT D'AN ILIZ

(SAINT-JEAN-BREVELAY)

♩ = 70

Bombardés

Bombas

1^{re} fois

pour finir

This musical score is for a piece in the 3rd category. It features two staves: Bombardés (treble clef) and Bombas (bass clef). The tempo is marked as ♩ = 70. The key signature has two flats. The score includes a section labeled '1^{re} fois' and a final section labeled 'pour finir'.

BIENNALE DES PRODUITS BRETONS

à LORIENT, du 17 au 26 MAI 1963

La B.A.S. y aura son stand

aidez-la à l'installer...

SKOL-LOUARN VEIG TREBERN

(PENNAD)

Da Bolig Monjarret, Pennsoner Niv. 1 B. A. S.

Va daou abostol — ne chome nemeto o daou eus ar vandenn e oant bet, — ne oa mui kel evito chom da ruza aze, etre kleuz eur park ha korn ar c'hoad pin. Hoal ebet n'o doa mui, da heul ar seurt taol-trafalgar, bisiged ruz, — gwin-vered, mar kavet gwelloc'h, — avalou pin, krugellou merien na tra. Gwelloc'h e kave d'hor paotr Nouel chench avel d'e bilhou. Ha Veig Trebern, prest atao, eveljust, da vont d'e heul.

— Treuzomp ar c'hoad ha deomp war hent ar c'halañ eme Nouel.

— Ya ! eme Veig.

Treuzi a rejont koad pin ar Menez-Bihan en e lec'hed. N'eo ket ar gwenodennou a rae diouer, o tiskenn, kamm-digamm, dre douez fustou ruskek ar gwez mistr diviner, davet hent ar c'halañ, en traon.

gant Youenn DREZEN

E-harz traon ar c'hoad pin, dres dirak melh (1) Porz-Moro, — mont a rae he rod en dro, — e oa eur vandenn sitolant eus o oadou o kas an ton. Fri en doa ar sapre Nouel-se. Aet e oa war eeun, end-eeun, d'al lec'h e oa kompagnunez, ha berr-amzer da gaout.

E-kreiz ar ganol e oa an darn vrasa eus ar ganfarted. Gwisket e-giz Adam hag hor Mamm Eva, e Liorz an Eden. Hep an delienn wini, avat : n'eus ket a wini, du-man. Ha jolori d'o heul. Ha mone-done d'ar c'haloup etre torgennig ar c'hoad pin ha plijadureziou an dour. Edont oc'h ober. « la begn » (2) evel ma lavar ar voused, o kouronka, o neul. An heol !... Re v Rao an holl e oa amzer.

— Oi ! Trebernig, eme Nouel. 'Man ar baotred el « lans » (3) Emaint oc'h ober « la begn ». Deomp ivez !

— 'Man ket va c'halsan ganin, eme Veig.

— Deus buan 'ta, Veig, eme Nouel.

— 'Tan ket, eme Veig, An dour zo yen.

— Neuze out eur glouarenn, eme egile.

En em ziwisket en doa ar paotr Nouel, amzer eur c'houtelladenn, ha lakaet e zilh, en eur bern, war ar geot rouez, etre melloù gwriziou dizolo eur wezenn bin. Ne oa ket bras ar bern : eun tamm chupenn tano ha difranet, eun otou berr pensellet, eur roched fall, hag, eveljust, botou, loerou ha chosonou ken disneuz all, ha toull. Noaz an Nouel, hep muloc'h a vlevennou war e groc'hen eget war eur vurugenn nevez-dizouaret gant eun taol-ran e park tad-koz Menez-Piked.

Lavarout e oa gwenn-laez e groc'hen ne vefe ket komz henvel ouz ar wirionez. Rouz e oa, ken e oa rouz, feskinier treut hag all. Hennes e oa bet tremenet gantan ar pep brasa eus an hanv, war e reor noaz, o neul hag oc'h ebat etre Poull Melh-Haskoed, broennegou Kanaped, ar Foenneg Vras ha kement stérig ha lenn, en dro da Bont-'n abad, ma oa tu da foutouilh ha da c'hoari ar penndolog.

N'eo ket se a lakaas Veig souezet. Rouz e oa ar baotred all ivez. Ha Veig ne oa ket kalz gwennoc'h e dammig groc'hen : ha trousekennet henvel e oa pennou e zroullin, An Nouel, avat, ne oa e gein nemet brondou ha blons ; merket e oa planken e skoaz gant eur gleizenn hir. Eul lamm, pe eun taol, en doa tapet,

(1) Melh : milln
(2) « La begn » : kouronk
(3) Lans : dour

sur, n'oa ket pell a oa. Marteze e oa kouezet diouz beg eur wezenn pe diwar eur voger uhel. Hag, eveljust, ruz e oa atao e fri hag eur jod gant ar gwad, abaoe ar gwiskad en doa bet digant mab ar ferouez koefou.

N'oa ket chalet an ibil gant ken dister dra. Na ponneraet gant lard e gig. Lijer e oa, ha bilou.

Diskennet e oa va skrifelleg, en eur ober lammou gavr, dre an diribnenn reut, ha treuzet hent traezet ar c'halañ. Eun diri mein-ben e oa eno, hag, e traon an diri, eur c'hal striz hag hir, o tiskenn betek an dour, etre daou vourled lec'hid liou an houarn, fetis ha bouk.

Ne c'helle ket hol lampon ober tra e-giz ar re all.

— Plas d'in, e youc'he an Nouel gant e vouez skiltr, kerkent hag erru e penn-laez ar c'halañ. Sellit ouzin, paotred !

Lakaet gantan e zaouarn a-blat war an darou maen, setu va istrogell oc'h ober ar wezenn ber hag o tiskenn, brao-bras, — war e zaouarn ! — e benn en traon, e dreid da laez, war du penn ar c'halañ. Allaz, Doue ! Graet gantan an tri-c'hart eus an hent, ez en em gave eun tamm bezin glas pe eur rahouenn fank re fibous dindan e balvou, hag an « akrobat », disac'het, ha kouezet a-stlap e gorf, o rikla, o rikla, a c'houen e gein, war ar frigas, dres e-giz war eun tobogan, betek penn-traon ar c'hal, — rak eur gwiskad fankigell gwak e oa, e pen-traon ar c'hal, — ha plouf ! er ganol, war e « zikulez » (1)

Ne oa ket gwall-zarvoud. Nag ezomm redek da glask boe ar valtouterien A-boan ma save an dour betek begel ar re vihana eus hon tritoned yaouank. Gwelout a c'helled ar strad, traez melen ha grouan, a-dreuz an dour, a oa boull e-giz gwerenn eur prenestr. Bep ar mare, eul lizenn, pladet ouz ar strad, hag a liou gantan, a dec'he, prim-luc'hed, direnket en he repoz, a-zindan treid ar baotred, Krenerazed e oa ivez. Al lorgnez-se e oa arabat bale warno, pe e tistagent ouzoc'h eun talm « litrik » — komprent : tredan, — a lakaes ac'hanoc'h da skriza betek ho kilpenn... ha da wic'hal. Pas kement, avat, ha ma reas hor c'houarnherien gant splujadenn ar furlukin all.

Pebaz difretadeg, pa voe gwelet an Nouel o tegouezout ken « rigolo » se en o metou ! Ha youc'hadeg, ha c'hoaradeg, ha digarez, eta, d'en em vounta, da ober luzia-pao an eil d'egile : — Oi ! anduilhenn ! Te 't eus lakaet ac'hanon da lonka dour ! — Hag e tufed, hag e skoped, tra ma wic'he eun digourd all, lonket gantan ivez dour sall ;

— Oi ! Me zo kouezet en eun toull don. Aman 'zo « koll-sond ».

N'eo ket Veig, war e dorgenn, dindan ar gwez pin, an hini a zigore an nebeuta e c'henou da c'hoarzin.

— 'M eus ket gwelet morse den o 'n em lakaat droc'h e-giz hennez. Hennes zo eur Gugus termajl !...

Ha kement e c'hoarze, ma n'en doa ket taolet kont edo o 'n em ziwiska d'e dro, hag oc'h ober eur bernig ivez eus e dammigou dilhad, gant e sac'h-skol warno. Ne oa ket bet va berrboell evit mirout da vont da heul ar re all. Hag e vamm e oa ar wirionez ganti, p'he doa lavaret, m'ho peus sonj ;

— Ma vije aet baotred d'en em deurel e-barz ar mor war o fenn, e vije aet d'o heul ivez, paour kaez inosant ?

— Oi ! Veve !... Oi ! Trebernig ! Deus buan 'ta !... Na plijadur !... a huche paotredigou, kerkent ha taolet eun troad gantan war benn-laez ar c'hal hir.

Lakaet war evez, avat, gant lamm-pilhouer an amprevan all, pe zie-gusoc'h an dour, marteze, Veig, o kerc'hoat war viou, evel ma lavarer, en doa

(1) Dikulez : reor.

kemeret e amzer da ziskenn penn-da-benn ar c'hal. Hag en en dour, hep ket a sarvoud.

— Oi ! pe « frelom » (1) eo al « lans » (2), emezan da Ber-Mari ar C'horr, a oa eur c'hamarad skol d'ezan, kamarad skol-louarn ivez, evit ar mare, diouz ma welomp.

— N'eo ket vat, eme Ber-Mari bihan. 'T eus ken en em sesa dioustu, hag e vo tommoc'h d'it.

« En em sesa » a zo e yez ar gouronkerien, sankar ar c'horf a-bez dindan gorre an dour. Setu ar pez o doa graet ar voused all. Ha bec'h d'ar jeu, da c'houde ha neu, pe ober an ezvan neu. Ne oa ket an holl anezo pesked. Darn ne raent nemet roi taolliou reor d'an dour.

An Nouel, en, a oa da vat oc'h ober ar planken ; youc'hal a rae :

— Degochit (3) ta, paotred ! Me ra bouji !...

Felz ! ya vat ! Astennet a-c'houen e gein war an dour, ez en em leze va c'hanfart da vont goustad da heulig-heul ar red, hag, e traon e gof, sonn e-giz eur wern, — n'oa ket, evelato, na war bell, ken uhel ha gwern-vras an « Inga-Harner », — e oa gwintet e « beadra », sonn ha lorc'hus. Ha plou e oa lorc'h ennau, trec'h ha gloriou, gant e gentr kilhigig er vann, ma n'eo ket hon Nouel daonet ? Hag ar re all, en-dro d'ezan :

— Oi ! paotred. al Laer Rouz e sav d'ezan !... E-giz e lost d'ar c'hl, Hi ! hi ! hi !...

— Oi ! sed pe re reut eo pistolodenn al Laer Rouz !

Al Laer Rouz a oa lesano Nouel. — Nouel Morvan e ano gwir. — Meneget e oa bet al lesano-se, dres a-walc'h, gant mamm Veig Trebern, m'ho peus sonj, e-touez re al lavagnoned ne oa tra vat da c'hounit ouz o darempredi. Evit ar c'houz, avat, ne oa foeltr ali mamm ebet o talvout. Heulia eur skouer ken broudu, ya ! Kaout helibini etrezo, ya !... Ha paravi, ken na foeltre.

— Me zo kad ivez da ober bouji ! a youc'he va loened. Sellit, paotred !

Hag an holl war o c'hein, hag an holl gantolriou da laez.

Veig Trebern, en dour betek e zargreiz, ha bamet gant ken gourel a ampartiz a oa, en diwez, o vont d'en em sesa d'e dro, — rak dont a rae kroc'hen yer d'ezan, en avelig ; kaer'zo lavarout, miz Here e oa ! — ha da esaat ivez ober bouji, na petra !... pa voe treuzet an aer gant eun hop braouac'hus, eun huchadenn a lakaas an oabl, kanienn ar stêr, koad pin Menez-Bihan, ha mogeriou Porz-Moro, en tu all d'ar ganol, da dregerni. Goloet naet jolori hor c'houronkerien. Tavet trumm zoken, e vije bet lavaret, mouget, kanaouenn vound melh Porz-Moro, ha raga ar froudig a lakae ar rod-vras da droi. Klevef e voe :

— Oi ! malivuruz ! Ar Park-Bramm !... Kas ! paotred... Ar Park-Bramm !

Ar Park-Bramm ?... Ne vije ket bet saouzaneto'h ar voused baour, ma vije bet taolet en o metou ano an Antekrist, Echu bal tonius al lostigou...

Ar Park-Bramm !... Na glaskit ket ! Koll a rafec'h hoc'h amzer o furchal er gerloduriou, — eus hini al Lagadeg da hini ar Gonidag. — Ne gredan ket zoken e vo roet bod e « Geriadur Bras » Roparz Hemon, d'an ano-doarea-se, daoust pegen rik ha resis e oa bet troet, en o brezoneg « du-man », gant friou-kreien kêr, diwar ar galleg : Garde Champêtre !... Eur mod d'hor mourouezen da dreveza, diwar c'hoap vil, ar ger « gward-parkeler ». Hag ar gward-parkeler e oa anezan ar Gallou bihan, enebour touet an dineizerien hag ar skolidi-louarn.

Rak en an hini a oa, du-se, e laez an dir, war hent ar c'halaj, — Dre

(1) Frelom : ven
(2) Lans : dour
(3) Degochit : Sellit !

belec'h an diaoul e oa degouezet eno, hep beza gwelet gant den ? — d'ezan moustachou terru, e-giz d'ar mestr-skol, Mr Karadeg, hag ar memes sellou fuloret en e benn. Hag eur penn-baz en e zorn. Dale'hmat e veze gantan eur penn-baz en e zorn. Marteze, memes, e kouske gantan.

E Londrez pe e New-York, ne vije ket bet mat ar Gallou bihan da ober eur policeman. N'en doa ket debret soubenn a-walc'h, mehanz, pa oa bugel, e ti e vamm. Gwir eo ne oa, kennebeut, e Pont-n'abad, nemet gward-parkeler. N'or ket ken figus war ar vent, evit ar vicher dichoual brini.

Mes ar Gallou bihan e oa eur c'hepi war e benn, eur plak metal gwenn war e vrec'h, bodreou ler en dro d'e ziouc'har, hag ar vaz-se en e zorn : merkou e c'halloud war al lavagnoned, dismeganserlen Lezennoù ar Republik hag an urz-vat, war ar maez. Arouezioù e velle polls.

Ha, ma n'en doa ket ment, korzailh en doa. Blejal a rae, bugale baour !

— Allas, gast ! Dont a reot alese, bandenn difallidi ?... N'ouzoc'h ket eo difennet mont da neu e-barz ar ganol ?... Devalait aman, ha buan, ma kemerin hoc'h anioù !...

Chomet e oa an ebaterien koatet, eur reuziad berr-tre, ha mut, ha digor bras o genou ganto, diwar o sebez, — ar Park-Bramm !... — henvel ouz merc'hodenned rouz, ront o daoulagad, e-kreiz ar stêr. A-barz pell, avat, e save dispac'h. Kuit ar baotred, a zehou, a-gleiz, a-hed naoz ar stêr, ha bec'h warno o tec'hout, strebot-distrebot, ken na chintre an dour betek o diousoaz. Hini ebet n'en doa lakaet e droad war ar c'halig a gase davet an Park-Bramm milliget. Heman, ar gwasaz'o, ne dranke ket o c'horzailha :

— Divaleit aman, pa laran d'eo'h !... Ar re ne zeuint ket, e rin eur pakad gant o dilhad da gas da vureo ar c'homiser...

Forz penaos, paotr-al-lezenn e ranke mont ar maout gantan ; ne dalve ket klask treuza, tost pe belloc'h, bourled ledan al lec'hid fetis ha gludek, a 'n em astenne, e traon hent ar c'halaj, eus ar c'hal Fereg, du-se, er porz, betek n'oar den pelec'h, war-du lans Traveneg. Sanket o dije e-barz ar yod flaer-se, a oa gouest da lonka eur marc'h, karr hag all. Ret-grons oa tremen dre ar c'halig daret, ha... tremen etre krabanou ar barbaou, plantet, du-se, war bazenn uhela an dir.

— A ! a ! va houldi diblu, a c'harne ar Gallou. A ! a !... Mont da neu, en noaz, e-lec'h mont d'ar skol. Me'zesko d'eo'h, me, diskouez ho reoriou noaz d'an heol, e-lec'h mont d'ar skol... Holl, da beder eur, da vureo ar C'homiser, e traon ar C'hastell ! Holl, hep ma vanko gour ! Anaout a ran kement gour ac'hanoc'h. Anaout a ran ho kerent. Te ! te, e-giz ar re all, gant da zaoulagad laer, ha te, an askell-groc'hen, treut 'giz ar c'hagn... Pa oulo da dad... Ha, te, Kerviel Hent ar Vered... Me anav ac'hanoc'h holl. Ha gwelout a rin ar re a vanko.

Unan-hag-unan, an ell war-lerc'h egile, rak re striz an holl e oa ar rubanenn vaen-se da zaou da vont skoaz-ouza skoaz e pigne va yanniged, d'ar piltrotig, ouz flak-flok gwak soliou o zreid gleb war an darou. Prizonidi diwisk ha dizarm, kruket o diousoaz, hag izel o c'hribell, ken na c'helle, hag aet da « rinik » ar pez a rae o ourgouilh, bremaik...

Veig ne oa ket divorzet c'hoaz. Ar spont a lakae e zivisker da blega dindanan. N'en doa ket bet amzer memes da ober eun neuladenn, ha setu ma oa galvet da vureo ar C'homiser.

— Na chom ket aze, Trebernig. Deus ganin, « frai » bihan. Ganin, 't eus ket aon da gaout. Deus da guza ganin. Hast buan !

Nouel Morvan, en, ne oa na skodeget na pennfollet. N'oa ket paotr da goll an nord gant ken dister a enkadenn.

Sacha 'rae, kalonek, e gamarad bihan dre e arzorn — Ro d'in da zorn, Trebernig ! — etrezek ribl all an ganol, war-du melh Porz-Moro.

— Nann ! eme Veig. Dieubet en doa e vrec'h, en eun taol krenn, a dre vizied egile, ha kemeret hent ar c'hallig hag... e blanedenn. An diweza, evel boaz. Ne chome den, er stêr, war e lerc'h, nemet an Nouel rouz.

— Ma ! eme an Nouel. Kerz, neuze, « gol » ma 'z out, peogwir 'fot d'it mont d'ar « picheter » (1). Me atao ne vin ket tapet gant ar Park-Bramm karn-se...

Dres pa oa Veig, — ha chilpa ' rae, m'el lavar, — o tegouezout e laez an dir, e fri a-rez botou lergoad tached ar gward parkeler, — ha penntraon e vaz, — hag e sonj klevout e begement d'e dro, e laoske ar polls unan eus e youc'hadou spouronus. Gwelet en doa egile all, noaz-ran, o frapa e dreid, du-se, endra ma oule, war gostez all ar ganol.

— Ep la ba, du-se, al labous rouz ! a vije an den. Dont a ri war da c'hiz, makez labous rouz ! Paea 'ri evit an holl re all.

Heja rae e vaz a-zioch e benn, ken ma oule.

— Distro dioustu, pa laran d'it ! a vije ar Gallou bihan. Anaout a ran ac'hanout, va lakez rouz. Dre da skouarn... mont a rin da gerc'hat ac'hanout, e-barz da dl... dre da skouarn ma... n'emaout ket da beder eur, gant ar re all, e bureo ar C'homiser...

Sut ! moualc'hig-argant, sut !... Kaoued d'ar seran, aquarium d'ar peskig ruz, kement ha ma kari !... D'an Nouel dizonvus, avat, ar maeziou frank ! Ne vo ket Nouel boued ar « picheter » !

A-benn neuze, e oa bet treuzet ar ganol gant an divergont : eur jestr divalo-tre en doa graet da zismegansi e enebour : — Hag homan evidout ! — Hasta'rae, horjell-dihorjell, mes dillo, hag bep troi e benn, war vein risklus-gianch ar froudig, herr ha lammiker, a zigore e hent, a-zindan rod-vras ar vilin, davet kreiz ar ganol. Dour ar froudig, mesket ha kemmesket gant pallou ledan ar rod o trol prim hag ingal, a oa ken gwenn e eon ha bleud ar gwiniz edod o vala flour en ti-milin. Ne oa digor ebet estreget keo ar rod, e talbenn-drenv gwennrazet an ti-milin. An nor hag ar prenistri a oa en tu all, war al leur. Mes gouzout a rae an tec'hour diouz an ardremez. Heulia a rae tal an ti, war e zorn dehou, o riskla, bep ar wech, war guc'hennadou goemon rouz gleb-teil. Erru e korn an ti, ouz traon ar chaoser berr a gase d'ar skluz, e kroge da grapat, e-giz eur glazard, ar penn moger mein sec'h, toull-didoull, gant e zaouarn ha bizied e dreid. Eul lamm dreist ar penn-moger, — ne oa ket gwall-uhel, — ha ken a Nouel !... En em laeret al Laer Rouz !

E-kelt-se, ar barbaou terrupl, en tu-man d'ar ganol, e oa bet tennet e evez gant eur c'hilant ken diwisk hag al lakezied all. Roz-flour e oa kroc'hen an hini bihan-se ; henvel e oa ouz eur Mabig-Jezus en e graou Nedeleg, ha tost da galon paotr-al-jezenn, anat 'voe an dra dioustu. Perig Gallou, — ne oa ket ar gward evit kredi e zaoulagad, — Perig Gallou e oa, eun niz d'ezan, unan eus bugale ar Gallou bras, e genderv !...

— Sell ! aze 'maout ivez, sapre tamm bleo ! a estlamme ar Gallou bihan. Tavet kroz ar barbaou, en eun taol ! Aet ar bleiz da oan, en eun taol !

— Te ivez, Perig bihan ?

— Ya ! tonton Joz, eme ar paotrig. Ni oa « i » ober « la begn ».

— Oc'h ober « la begn » ? O skorna da doull en dour yen, a zlefe larout. Hag ar skol, Perig, hag ar skol ?... 'T eus ket mez beza manket ar skol ?... Ha 't eus ket mez mont da redek en noaz e-giz-se, gant ar vandenn lavagnoned-se ? Ha diskouez da fillpig da dout an dud ? Petra 'laro da vamm, pa oulo ?

(1) Picheter : Toull-bos'h

— Mes, tonton Joz ! mamm ne oulo ket, ma 'laez ket d'ezel netra, eme Berig.

— Ma ! ma ! Tapout a ri anaoued, ma chomomp aman. Deus buan da c'holo da groc'hen, paotrig droc'h. Ha d'ar gêr, da c'houde. Mont a rin da gas ac'hanout. A, feiz ! Pa oulo da vamm... Pelec'h eman da zilhag ganit ?

Veig ne oa ket e afer chom da deneraat ouz fistilh an nizig hag ar contr. En em silet en doa, e-giz eur gaerell, etre paviou paotr-e-gepi, krapet d'ar c'haloup gwenodennig ar serzenn, ha redet da glask e zilhag. Atao e oant e traon ar wezenn bin, etre ar gwiziou teo dizolo, ar rousin o perlezenni warno. Ne voe ket seizdaletoc'h o wiska e votou, treid gleb hag all, ha, dastumet prim e zilhag, o fusta da skoacha a-drenv eur pezh bodenn lann, pell diouz daoulagad ar Spontallh.

Ha skampa 'rae ivez ar ganfarted all, dre laez ar c'hoad. O fakad dilhad ganto etre o divrec'h, me lavar d'eoc'h ne chourde ket ar ganfarted all, etre fustou hir diniver koad pin ar Menez Bihan. Ne vije morse hed a-walc'h etre o enebour daonet hag i. Gedon deut d'ezo eskell !...

— 'T eus ket echu tenna krenv war da anal, toull-krener ?

Ober a rae Veig eur pezh lamm. Edo an Nouel Morvan, ouz e sav, a-drenv e gein. En noaz-pilh atao.

— Sed ! Laer Rouz !... Te 't eur graet aon d'in, 'vat. 'M oa ket klevet ac'hanout o tont. Diouz pelec'h emaoût o tont ? eme Veig, sabatuet.

— Diouz an tu all 'ta. Diouz pelec'h ken ?... Hi ! Hi !...

Hag e c'hoarze, ar skrifleg treut, leiz e c'henou ratouez.

— Dao 'oa d'in dont da « chercha » (1) va dilhad, emezan ; n'eo ket gwir ?

— Feiz ! Me 'sonje d'in e vije aet, en noaz, d'al « loch » (2)

— Ha c'hoaz ivez ! Ne vijen ket bet « jenet »... Mes, pa 'm eus gwelet ar Park-Bramm o vont « e chil », (3) dre ar c'hala, ha dre an dorn, 'giz eur papabig, gant « chojig » (4) ar Gallou bras, 'm eus kavet koulz treuza ar ganol en-dro da gerc'hat va dilhad. N'eo ket gwir, Trebernig ? Hi ! hi ! hi !...

Hag e skrogne, leiz e c'henou ratouez, ar « gol » - se, evel ma n'en dije en em gavet biskoaz efrusoc'h eget pa veze en danjer.

Ne oa ket bet pell o lakaat e roched, e otou hag e chupenn doull. Ha, breman en e gluch, e-kichen e gamarad bihan, ne ehane ket da skraba kofou e ziouc'har ha pennou e zaoulin trouskennet.

— An taol-man, 't eus bet aon, an, Trebernig ! eme Nouel.

— Ya, feiz ! eme Veig. Henez 'n eus graet aon d'in, 'vat. Ne rae kem sellout ouzin. Ne denne ket e zaoulagad diwarnon, e-doug ma oa o vlej al e-giz eul loen gouez. Te 'wel, Nouel ! 'M oa ket bet aon ouz ki blech Traveneg. Mes ar Park-Bramm-se 'n eus graet aon d'in, ken na grenan atao.

— 'T oa ken dont en tu all ganin, neuze. Perak n'out ket deut ganin a-drenv moger ar veilh ?

— Va lagad !... Ha ma 'n ije henez kaset va dilhad gantan da vureo ar C'homiser !

Ne ehane ket an Nouel da skrabat e zaoulin ha kofou e ziouc'har.

— Petra 't eus da 'n em grava e-giz-se ? eme Veig.

(1) chercha : kerc'hat

(2) mont d'al « loch » : mont d'ar ger

(3) mont « e chil » : mont kult

(4) chojig : bihan

— Debron 'ta. Debron, ken na zev, « frai » paour. Pa 'm eus lammet dreist ar vur, e korn tal ar vellh, n'ouez ket war betra on kousezet ?... Oï ! va c'horf 'ta !... E-kreiz eur pezh bodenn linad, « frai » paour ! Hi ! Hi !... Ha, kichenik, 'm ije lakaet va « fatonou » (1) war reoriou eur bern boutailhou drallhet. Hi ! hi ! hi !... Mes, 'giz vez laret, skrab da reor, ma 't eus debzon. Hi ! hi !...

— Te 'zlefe en em frota gant douar goz, eme Velg. Me 'm eus klevet larout e oa mat an douar goz ouz dev al linad.

— Ur !... eme ar paotr rouz. Hag e c'hoarze.

— N'eo ket 'walc'h, emezan. Me zo o tideota gant ar sec'hed. T eus ket sec'hed, Trebernig ?

— Eo, eme Velg.

— Deomp da eva dour da feunteun Traveneg, Ha neuze, me anavez eur wezenn, en eul lloz, gant « gregoj » skildrenk, Avalou mat, paotr paour, avalou mat !...

— Nann ! eme Velg. Me zo 'vont d'ar gér.

— N'eo ket c'hoaz peder eur, te !

— Me zo 'vont d'ar Vanell-Zu, ha pa glevin ar c'hloc'h, me 'yal d'ar gér, da zibri va merenn vihan. Ha, goude-se, da vureo ar C'homiser. Klevet 't eus petra 'n eus laret ar Park-Bramm. Te 'rank dont ivez.

— Mont da vureo ar C'homiser ?... Da veza lakaet er « picheter » ? Ha ne 'z in ket, 'vat. N'on ket c'hoaz nay da staga.

Youenn DREZEN,
Maubreuil, e Carquefou (L.-A.)
10-2-61

(1) potonou : treid.

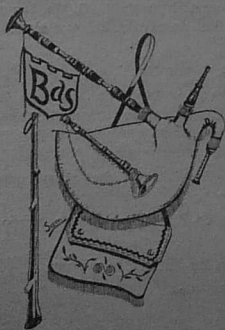
PAPIER A LETTRE POUR SONNEURS

Le motif ci-contre, dessiné pour la Commission « Musique Populaire » par notre ami Samuel LE POUPON, va servir à l'édition de papier à lettre pour Sonneurs.

A ce cliché pourrait être adjoint le nom et l'adresse de l'intéressé.

Possez vos commandes dès maintenant
Le bloc de 100 feuilles (format 21 x 27) :
10 FRANCS.

Nom et Prénoms
Adresse



UN NOUVEAU BLASON POUR LORIENT

L'article qui va suivre n'a nul besoin d'explications pour les citoyens Lorientais, mais il nous faut éclairer la lanterne des lecteurs d'« Ar Soner » qui ne connaissent pas tous les délicats problèmes municipaux de l'ancien Faouedig, devenu L'Orient, puis Lorient.

Il va de soi que nous ne mettons aucune méchanceté dans notre satire et que nous voulons seulement railler amicalement les projets futiles énoncés par de braves gens qui sont par ailleurs incapables de voir l'importance des problèmes économiques, sociaux et culturels autrement plus impérieux que le changement des armoiries de la ville.

Nous donnerons nos explications dans l'ordre de rédaction de notre article.

1° — La municipalité de Lorient fit appel à un maître de l'art moderne, des Beaux-Arts de Paris pour décorer la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville. De même, il fut sollicité pour une immense fresque dans l'église Saint-Louis. Le résultat est que des sommes exorbitantes, Lorient est doté de deux navets affreusement mal dessinés et difficilement compréhensibles dont les seules qualités sont la choix des tons et le sens de la composition... N'y avait-il pas d'artistes Bretons voire Lorientais, capables de mieux faire... et à meilleur marché ?

2° — Les besants aux sables variés évoquent les changements successifs de la municipalité et ses tendances diverses actuelles.

3° — Les H.L.M. surmontés de l'Etoile Rouge rappellent que l'organisme de défense des intérêts des locataires est dirigé en sous-main par le Parti Communiste.

Celui-ci veut faire combler ce qui reste du bassin à flot pour y installer un démocratique jardin public, et en chasser les yachts des capitalistes lorientais. Le bassin est aujourd'hui tellement réduit qu'il a reçu le surnom de « bocal à flot ». Il s'envase peu à peu et finira bien par être comblé, alors que, partout ailleurs, on cherche à étendre les grands ports !...

4° — Les steppes Lorientaises sont les terrains que la Municipalité ne peut obtenir à un prix raisonnable de leurs propriétaires et qui, faute d'être aménagés, enlaidissent la ville de leurs herbes et leurs bourbiers.

5° — Le vélo est une allusion au moyen de locomotion d'un de nos amis, membre du Conseil Municipal. Que celui-ci n'y voie aucune méchanceté de notre part : il sait dans quelle estime il est tenu par ses concitoyens. N'est-il pas le premier à plaisanter sa bicyclette si familière aux Lorientais ?

6° — La devise est une allusion nouvelle à la peinture de l'Eglise Saint-Louis où une Vierge aux pieds déjetés sur la gauche trône au milieu d'anges aux squelettiques et nombreuses paires d'ailes (pardon ! Certains ont des ailes en nombre impair !) ce qui lui a valu le surnom de N.-D. des Ailes de Poulet.

A la suite d'une mémorable réunion du Conseil Municipal Lorientais, nous sommes allés demander au grand Artiste alsacien de Paris Otto Überstaller, un



projet de nouvelles armoiries pour Lorient. Moyennant le modeste devis de 600.000 NF., le Maître voulut bien enchevêtrer quelques lignes symbolisant clairement l'idéal ultra-lettriste dégagé du positivisme unicellulaire intégral...

Nous fîmes modestement remarquer à l'artiste que nos concitoyens étaient peu versés dans les lumières abstraites et que nous avions envisagé un blason conservant l'allure générale de l'ancien, mais modifié de façon à satisfaire les légitimes désirs des différentes fractions ou factions (les deux sont valables) de l'opinion lorientaise.

Le Maître eut le triste sourire des grands incompris, mais se mit cependant à l'œuvre et réalisa ce projet que nous soumettons à l'approbation de nos lecteurs.

Le nouveau blason se lit comme suit :

Tiercé en fasces, au chef de gueules (qui est atmosphère du Conseil susdit) portant 13 besants d'or où figurent pièces honorables (Croix de Guerre, Légion d'honneur, Croix de la Libération, Mérite Maçonique), pièces historiques (Francisque, Croix de Fer qui est dernier bastion allemand d'Europe, Etoile Rouge qui est premier bastion soviétique occidental, Trois Flèches qui sont S.F.I.O., Clefs de Saint-Pierre qui sont M.R.P.) et figures actuelles du dit Conseil (Croix Rouge, Trident Paysan, Triskell de la minorité M.O.B., Balance de la Majorité Chicanière).

Au centre, d'Azur (qui est la Paix Municipale), portant en flanc dextre, au lieu de Montagnes, 3 esthétiques casernes d'argent qu'éclaire la Glorieuse Etoile Rouge (qui est la géniale lumière du présidium suprême des locataires H.L.M.) et que surmonte un bocal contenant bateau d'argent sur fond de sable (et de vase), au lieu d'un obscurantiste semis d'hermines rétrogrades et factieuses.

En pointe, de sinople (qui est espaces verts, steppes et prairies), portant vélocipède d'or chevauchant sur fasce centrale, au lieu du bateau symbolisant le trafic capitaliste et l'esclavage des masses laborieuses. Le dit vélocipède représente, lui, le progrès prolétaire et démocratique.

Sous le blason, banderole d'argent portant devise bilingue de sable, symbolisant la Foi et le Goût de l'élite Lorientaise.

T. AN TIMEUR.

hor familh VRAS

GANEDIGZH (Naissances). — KATELL et GWENAELE GUILLEMOT, ont la joie de vous annoncer la naissance de leur petite sœur NOLWENN le 30 Décembre 1962.

M. et M^{me} Gérard GUILLEMOT,
Résidence Sainte-Thérèse, SAINT-BRIEUC

Nos amis M^{me} et Henri LANDREAU, du Cercle Breton de Nantes, sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils YUENNN,

à Nantes, le 23 Novembre 1962.

GWENOLA, fille de nos amis M^{me} et Yvonnig GICQUEL, est heureuse de vous annoncer la naissance de sa petite sœur GAELLE,

A Lorient, 5, Rue Docteur-Roux,
le 1^{er} Décembre 1962.

Anne HENRY a la joie de vous annoncer la naissance de sa petite sœur DOMINIQUE,

Le 1^{er} Janvier 1963,
Rue de la Châze, LOUDEAC (C.-du-N.)

DIMEZIN (Mariages). — Notre ami Robert LE BAYON, de la Kevrenn-Alré, est heureux de vous faire part de son mariage avec Mademoiselle Annick TROCHU,

en la Cathédrale Saint-Corentin, de Quimper, le 27 Décembre 1962.

Gaïd PRIGENT ha Loëis BOTHOREL, a zo laouen o kemenn deoc'h o dimezin, d'ar Merc'her 2 a viz Genver da Greistez en Iliz Sant-Severin (Paris 5^{me}).

64, Boulevard de Clichy, PARIS 18^{me} 7, Rue d'Argenteuil, PARIS 1^{er}

Yann Kemere, an Doktor Yann Reun Kemere ha Marivon Jaouen e bried, a zo laouen o kemenn deoc'h eured o mab bihan ha mab ERWAN gant Daniela Marichal, d'ar 27 a viz Kerzu 1962, e iliz-rouanez Sant Marzin e Lyon.

KANV. — Notre amie Mlle A. Le Hyaric, de Rennes, ancienne secrétaire de l'Amicale Kandalch-Paris, a eu la douleur de perdre son père.

Nous la prions, ainsi que Madame Le Hyaric, d'agréer l'expression de nos très sincères condoléances.

AL LIAMM N° 94

Les incidents récents qui ont opposé Flamands et Wallons ainsi que l'orientation linguistique que se prépare à adopter le jeune état algérien ont provoqué dans la grande presse parisienne (ou d'inspiration parisienne) des réflexes qui inspirent à Ronan Huon l'éditorial du n° 94 d'AL LIAMM. Après de pertinents commentaires et des comparaisons révélatrices, il dégage avec énergie les principes qui caractérisent pour les Bretons conscients l'attitude à adopter en vue de la sauvegarde de leur culture particulière. Cette attitude est d'ailleurs dans la ligne de la revue GWALARN dont le manifeste publié en 1925 fixait les buts et les idées-forces. Un des objectifs était « d'entreprendre méthodiquement de donner, à l'aide d'études et de traductions, une idée à ses lecteurs des littératures celtiques et étrangères, du présent et du passé ».

C'est ainsi que J.L. Emily faisait paraître dans les nos 5, 6, 8, 9 et 10 de GWALARN une traduction du célèbre « Marchand de Venise » de Shakespeare. Le n° 12 avait également publié un extrait de « La Mégère apprivoisée », par le même auteur. Son décès n'avait pas permis une publication plus complète. Or, récemment, un groupe de travail animé par Alan Toravel a repris les brouillons laissés par J.L. Emily et a mis au point son travail, resté très proche des adaptations rimées qu'affectionnaient tant nos compatriotes de jadis. AL LIAMM publie donc l'acte I de cette traduction qui contribue notablement à étendre le domaine de la langue bretonne.

Sa charge de notaire a inspiré à Yeun ar Gow un conte excellent : « L'Héritage de l'Oncle d'Amérique ». A des qualités littéraires éminentes se joint toute une étude sur l'influence obéissante de la grande presse si caractéristique de notre époque... Dans une des nombreuses conférences prononcées lors des manifestations de l'été dernier, le poète Madoez Glanndour traite avec brio de la littérature bretonne moderne. On est heureux d'en trouver le texte dans AL

LIAMM : les commentaires de M. Glanndour permettent une mise au point et un coup d'œil panoramique qui redonnent confiance et énergie pour un nouveau bond en avant. Youenn Olier à l'érudition étonnante, en plus d'une critique fouillée d'un récit d'histoire contemporaine paru en irlandais, poursuit la publication de son importante étude sur la Gaule des 4^{me} et 5^{me} siècles. Il réussit par de judicieuses comparaisons avec certains comportements actuels à rendre vivante et proche une période restée mystérieuse.

La page des jeunes propose sous la signature d'Albenez un conte très réussi, alliant modernisme, brièveté et clarté d'ex-

Calendrier de Poche 1963

édité par AL LIAMM

Les 10, 3 Francs franco
Remise sur grande quantité

P. BODENAN, Verger St-Yves,
Quimper - C.C.P. 212.29 Rennes

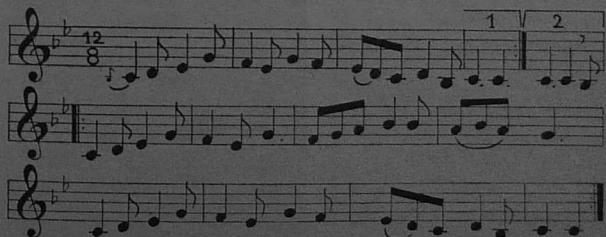
pression. Les notes toujours précieuses apportent les informations et les précisions qui marquent l'activité culturelle bretonne et son évolution.

AL LIAMM revue bimestrielle en langue bretonne (illustrée) Directeur : Ronan HUON. Trésorier : Pierre Le Bihan, 6, Domaine des Hocquettes, SURESNES (Seine) — C. C. P. 5349 06 PARIS.

Abonnement : 15 NF. — numéro spécimen sur demande.

GAVOTENN AR MENEZ

POLIG 3-9-62



NI HON UNAN

(War un ton nevez)

Ha klevet oc'h eus, paotred,
O tarzhan en noz yen
Youc'hadennoù entanet
Ha c'hoarzh, ha kanaouenn ?
Klevit kan ar broadou
O sevel diouzh o bez,
Klevit trouz ar chadennoù
O kouezan el lastez.

Diskan

'Man heol hor Frankiz o sevel
Du-hont 'us d'an dremmwell.
Ni hon unan ! Ni hon unan !
Ni a gerzo dispart.
Ni hon unan ! Ni hon unan
War hentou hon dazont !

II

Hed-a-hed ar C'hantvedou
Dre o nerz hag o Feiz
Poaniet o deus hon Tadou
'Vit sevel hor Bro-Vreizh.
'Keit ma chomo hor Bro-ni
E galloud an estren
'n em vodomp, ken vroidi,
D'an emgann deomp laouen.

III

A-vern dre gantmiliadou
A-hed harzou Bro-C'hall
Goazed hor gouenn 'n o beziou
A c'hourez en noz dall :
Maz eo ret mat bout falc'het
Bleunienn hor Yaouankiz
Ni a varvo a-gevret
'vit difenn hor Frankiz !

Youenn Wernig.

AN TRUBARD

(War un ton nevez)

Yannig ar Floc'h hep mar ebet
A ranke bezan kondaonet
Evel an taol trubarderezh
A goustas dezo o buhez
Da zaouzek soudard ar maki
E parkoù gwinizh e Poull-Pri :

An hini hag e ziskulias
Hennezh oa Jobig an Targazh.

II

Yannig ar Floc'h al lampon fall.
E gwirionez oa mezo dall
D'an deiz ma oa bet toullbac'het.
Evel-se n'en doa ket nac'het
Bout bet gwelet en Oriant,
Toull an nor bureo Alaman :

Un den nemetan e velas
Hennezh oa Jobig an Targazh.

III

Yannig ar Floc'h 'barzh ar Maerdi
Oa bet taollet da zivezvin
En ul lonchenn strizh ha tenval
Da c'hortoz eur an « Tribunal »
Mes 'pod an noz 'voe en dornet
Gant ur bagadig soudardet :

An « ofisour » hag o renas
Hennezh oa Jobig an Targazh.

IV

Yannig ar Floc'h kollet e vez
Ne velas ken ar goulou-deiz,
Barnet e voe e viloniou

Ret o gwalc'hin gant boledou,
En ur vengleuz 'voe en stiejet
Gant daouzek boled diskaret :

An tenn diwezhan a dennas
An « ofisour » Job an Targazh.

V

Evel ur c'hi 'voe douaret
Er c'hornig pellan ar vered :
War ar bez an dud ar zanse...
Er c'hoad — un evn a richane.
E-skourr euzh ur wezenn dero
A vranskelle ur c'horf maro :

Hag hep dale en eur vrudas
Oa oet d'ar groug Job an Targazh
div wech

Youenn GWERNIG.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	M	O	N	C	O	N	T	O	U	R	
II	E	P	I	E	R		R	U	S	A	S
III	C	U	L	T	I	V	A	T	E	U	R
IV	A	S		T	O	R	V	E			
V	N		R	E	N	I	A		O	U	I
VI	I	L	E				L	I	V	R	E
VII	Q	U	E	R	E	L	L	E	S		L
VIII	U		L	U	N	E		R	I	V	E
IX	E	C	L	A	T		E	T	N	A	
X	C	E	S	A	R		E	I	R	E	

BRETAGNE EN MARCHÉ

Vous voulez la Loi-Programme pour la Bretagne ?

Proclamez-le et multipliez votre voix, en vous procurant par
souscription le Disque microsillon 45 T. :

« LA BRETAGNE EN MARCHÉ »

1^{re} face : « Emgann Montroulez » ou l'Assaut de Morlaix
(Chant interdit à la Radio ! ! !) ; La Marche des Tracteurs

2^{me} face : « La Marche de la Loi-Programme »,
présentée, chantée et sonnée

DISQUE BILINGUE, réalisé avec le concours

- d'un paysan manifestant,
- d'un chanteur du Haut-Pays,
- d'un groupe d'étudiants bretonnants,
- de deux animateurs populaires.

Adressez dès maintenant votre souscription à :

la FONDATION CULTURELLE BRETONNE, B.P. 17 BREST

C. C. P. N° 164-907, RENNES

Prix de faveur jusqu'au 31 Janvier 1963 : 8,50 NF. franco

Prière de mentionner sur le talon du chèque : « Souscription
pour le disque « Bretagne en Marche », à adresser à (nom et adresse).

MOTION SUR LA LANGUE BRETONNE

Le Congrès National du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne
réuni à Saint-Brieuc

- Considérant la situation particulièrement critique de la langue bretonne,
- Considérant que ni le contexte actuel, ni l'état de maturité politique du peuple breton ne permettent de prévoir des réformes avant longtemps,
- Considérant que les tiraillements internes du Mouvement Culturel Breton proviennent d'oppositions de personne et de jugements différents relatifs au passé,
- Considérant que la guerre orthographique perdrait sa virulence mortelle si les intéressés avaient un peu plus conscience de ce que l'essentiel, pour notre langue, est d'être parlée plus que d'être écrite,
- Considérant que les polémiques ne modifient en rien les positions respectives des adversaires, qu'elles contribuent fortement à décourager de nombreux jeunes qui pensent qu'une telle combativité pourrait s'exercer plus utilement contre nos adversaires communs,
- Considérant que les deux principales tendances du Mouvement Culturel sont également complémentaires et que la langue bretonne a autant besoin d'écrivains que d'organisateurs de fêtes populaires,
- Le M.O.B. affirme sa solidarité avec tous les efforts de conciliation qui, même sans résoudre encore le problème orthographique, pourraient néanmoins tendre à faire cesser toute polémique, et à établir une sorte de « coexistence pacifique ».

(Communiqué).

la chaîne de nos amis



EVIT HO YERC'HED, CRIT GANT
AN "HOLEN-MOR" HEPKEN !

FROUEZ AR MOR. AN HEOL HAG AN AVEL

GARANTI NATUREL

100 % SALANT

NON RAFINÉ

NAET EO : lavé à l'eau de mer saturée

SEC'H HA YAC'HUS : séché à l'air chaud,
aucun risque, aucune altération par
fermentation.

SACHIGOÙ DIZINTRUS
(POLIETILEN)

GWERZET ER STALIOU

HA MARC'HATMATOCH'HO !

COMPAGNIE BRETONNE DES CONDITIONNEMENTS DES SELS MARINS DE L'OUEST - BATZ (L.-A.) Tél. 57

ACHETEZ

BINIOUS, BOMBARDES A CREDIT

Dorig Le Voyer

4, Rue B. de la Rogerie - RENNES (I.-et-V.)